



Règlement

18^e Concours littéraire du Scribe d'Or 2025 – 2026 & Prix littéraire de la Ville de Moudon

Art.1 Catégories

Poésie (classique, néoclassique, libre, tous genres admis) : 3 poèmes inédits maximum, de 60 lignes au plus chacun, à envoyer par courriel. Par poste : en 5 exemplaires.

Nouvelle : Inédite, maximum 3 pages A4, à envoyer par courriel. Par poste : en 5 exemplaires.

Police : Times New Roman – Corps 12. Chaque participant peut concourir dans les deux catégories.

Art. 2 Âges

Adultes : dès 20 ans

Juniors : jusqu'à 20 ans non révolus. Joindre la copie d'une pièce d'identité attestant l'âge.

Prix attribués (le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix s'il l'estime judicieux) :

Adultes : 1^{er} prix : CHF 300.-. 2^e prix : CHF 200.-. 3^e prix : CHF 100.-

Juniors : 1^{er} prix : CHF 150.-. 2^e prix : 100.-. 3^e prix : CHF 50.-

Art. 3 Thème : *À contretemps* (Votre titre se différenciera du thème)

Art. 4 Dates

Le concours se déroule du **1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026**.

Après cette date, aucune œuvre ne sera prise en compte.

Art. 5 Adresse des envois

Par voie électronique : lescribe.info@gmail.com

Par poste : **Association le Scribe – Benjamin Ansermet** – Secrétaire – Av. Floréal 10 – 1006 Lausanne

Art. 6 Coût

Tous les envois doivent être accompagnés du scan de l'e-banking ou de la copie du récépissé postal attestant le versement de la finance d'inscription.

Le montant de la participation est fixé à **CHF 20.- par adulte et par catégorie choisie**.

Participation **gratuite pour les juniors** jusqu'à 20 ans.

Art. 7 Anonymat

Afin de garantir l'anonymat, les textes ne porteront pas le nom de l'auteur. Chaque participant inscrira un **code de 3 lettres et 2 chiffres** en haut et à droite de chaque poème, et/ou sur la première page de la nouvelle. Le participant inscrira ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail, ainsi que le titre des œuvres rédigées sur le formulaire d'inscription. Envoi postal : formulaire dans une enveloppe séparée. Le code sera également inscrit sur l'enveloppe.

Pour les envois par voie électronique, 1 seul exemplaire suffit, le **code de 3 lettres et 2 chiffres** devra figurer sur les œuvres en document attaché. Les données personnelles citées plus haut compléteront votre e-mail, mais ne doivent pas apparaître sur l'œuvre.

Art. 8 Le jury est composé de cinq écrivains ou poètes de Suisse romande. Ses décisions sont sans appel. Les œuvres, primées ou non, ne seront pas restituées. Le palmarès sera communiqué sur le site en temps voulu. Les lauréats seront avertis avant la cérémonie afin de nous assurer de leur présence, sans préciser le prix octroyé. La remise des prix se fera en **novembre 2026, à Moudon**. Les participants seront informés de l'endroit de la cérémonie par un courrier ultérieur. Les textes primés seront publiés dans le recueil du Scribe 2026, qui paraîtra pour la remise des prix, sans prétention de droits de la part de l'auteur.

Art. 9 Par le versement de la finance d'inscription, les auteurs déclarent accepter tacitement le présent règlement. Les candidats s'engagent sur l'honneur à présenter un texte non publié et dont ils sont les seuls auteurs, sans aide extérieure.